

DEMANDE DE REGROUPEMENT

Conformément à l'article 81 de la *Loi sur les mines et les minéraux*

1. Je/nous soussigné(e)(s) résidant au
(titulaire)
adresse
 (ville) (province) (code postal)
No de téléphone No de télécopieur

demande (demandons) par la présente à ce que soient regroupés les claims ou les claims et les baux miniers énumérés au verso.

2. Le groupe est situé dans la(les) zone(s)
3. Les claims et les baux miniers sont contigus.
4. Des droits de 7 \$ (plus la TPS) par claim ou par bail minier doivent accompagner cette demande. Veuillez libeller le chèque à l'ordre du **ministre des Finances du Manitoba**.
5. Les claims ou les claims et les baux miniers énumérés dans la présente ne font pas actuellement partie d'un certificat de regroupement, à l'exception de ceux indiqués au verso.

(Date)

(Titulaire)

Si le titulaire ne réside pas au Manitoba, le nom et l'adresse de son représentant résidant dans la province doivent être donnés ci-dessous.

Représentant dans la province
Ville Province MANITOBA Code postal No de téléphone

NOTA - Si cette demande est signée par un représentant, une copie faisant état de l'autorité qui lui est conférée doit être déposée au bureau du registre minier.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Cheque/Receipt No. _____

Cheque amount _____

Payer _____

CASH STAMP

CLAIMS OU CLAIMS ET BAUX MINIERS

Numéro de claim ou de bail minier	Nom de claim	No de certificat de regroupement antérieur	Surface en hectares

La demande doit être déposée à l'un des bureaux du registre minier suivants :

WINNIPEG

1395, avenue Ellice
Unité 360
WINNIPEG (Manitoba)
R3G 3P2
Tél. : (204) 945-6527
Télec. : (204) 948-2578

FLIN FLON

Édifice Barrow
143, rue Main, bureau 201
FLIN FLON (Manitoba)
R8A 1K2
Tél. : (204) 687-1630
Télec. : (204) 687-1634